

www.parongym.com



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

PRESIDENT DU CLUB

Mr VERMET Eric
16 chemin des pêcheurs
89500 MARSANGY
TEL : 06.70.75.57.65

RESPONSABLE DES ENTRAINEMENTS

Melle FERNANDES Elodie
23 rue de la forêt d'othé
89510 VERON
TEL : 06.66.94.79.62

HORAIRES ET TARIFS 2022/2023

POUSSINES (2014/2015/2016)

LE MERCREDI DE 17H 00 A 18 H 30

LE VENDREDI DE 17 H 30 A 19 H 00..... 150,00 EUROS

BENJAMINES (2012/2013)

LE MERCREDI DE 17H 00 A 18 H 30

LE VENDREDI DE 17 H 30 A 19 H 00..... 150,00 EUROS

MINIMES (20010/2011) CADETTES (2008/2009) JUNIORS (2006/2007) SENIORS (2005/...)

LE MERCREDI DE 18 H 30 A 20 H 00

LE VENDREDI DE 18 H 45 A 20 H 150,00 EUROS

BABYS (2017/2018/2019)

LE MARDI DE 18 H 45 A 19 H 30..... 90,00 EUROS

LIEUX D'ENTRAINEMENTS : Gymnase ROGER TREILLE (vers le stade de foot)

- **POUR LES BABYS GYM :**
- **POUR TOUS LES AUTRES :**

REPRISE LE 6 SEPTEMBRE 2022
REPRISE LE 7 SEPTEMBRE 2022

INSCRIPTION 2022/2023

DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET :

- Le coupon réponse du règlement intérieur du club (page 4),
- La fiche de renseignements remplie (page 5),
- L'autorisation parentale signée (page 6),
- L'autorisation de prélèvement sanguin (page 7)
- Questionnaire medical ou certificate medical pour les majeur

N'imprimez que les pages nécessaires 4, 5, 6 et 7

Le questionnaire médical est téléchargeable sur le site www.parongym.com

LA COTISATION :

La cotisation est de **150 euros** avec deux entraînements par semaine (mercredi et vendredi) pour les gymnastes en compétition.

Pour les Babys Gym (le mardi) la cotisation est de **90,00 euros**.

Les chèques, espèces, bons CAF du département, coupon ANCV, pass sport sont acceptés.

Possibilité de payer en trois fois (tous les chèques à l'inscription avec les dates de remise), en espèce la totalité.

REMISE SUR LES COTISATIONS :

Remise de 10% pour 2 enfants inscrits (pour les nouveaux adherents)

Remise de 20% pour 3 enfants inscrits et + (pour les nouveaux adherents)

INSCRIPTIONS :

Le dossier COMPLET d'inscription sera à remettre aux membres du bureau uniquement (et pas aux entraîneurs pour éviter de gêner l'entraînement) lors des jours d'inscriptions prévus :

- **les mardis 6 et 13 septembre 2022**
- **les mercredis 7 et 14 septembre 2022**
- **les vendredis 9 et 16 septembre 2022**

à partir de 17 h 30, sauf les mardis 18 h 30.

***** TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE *****

Règlement à établir à l'ordre de : AVENIR DE PARON GYMNASTIQUE

ATTENTION : Les places seront limitées, la date limite des inscriptions se fera le vendredi 16 septembre 20022. Passée cette date, votre enfant ne sera pas inscrit et plus accepté.

REGLEMENT INTERIEUR

L'organisation des programmes d'entraînements ainsi que les jours et heures sont fixés par les entraîneurs en début de saison en fonction de leur emploi du temps, il faut savoir que toutes **les personnes du club sont TOUS BENEVOLES**.

LES GYMNASTES :

- Sont tenues de fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la gymnastique ou questionnaire
- De régler la cotisation,
- Tout comportement incorrect de l'enfant ou parent peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation,
- Sont tenues de veiller à leur hygiène : cheveux propres et attachés, ongles coupés...

LA COTISATION COMPREND :

- L'affiliation à la FFG,
- L'assurance,
- La cotisation de la région,
- La cotisation du département,
- L'inscription aux compétitions,

Aucune cotisation n'est remboursable en cas d'absence du gymnaste, sauf si l'arrêt des cours est justifié par un certificat médical. Dans tous les cas, les dépenses engagées par le club pour l'affiliation du gymnaste à la FFG, la cotisation régionale et l'assurance ne seront pas remboursées.

LA TENUE D'ENTRAINEMENT :

Short, tee-shirt ou justaucorps.

MISE EN PLACE DU MATERIEL :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à mettre en place le matériel nécessaire à l'entraînement, le débarrasser et le ranger à la fin des cours.

L'ENTRAINEMENT :

Les gymnastes doivent être à l'écoute des consignes de leur entraîneur et ne pas faire qu'entrer et sortir de la salle d'entraînement sans raison valable.

Toute gymnaste absente lors d'un entraînement et quel que soit la raison (malade, vacances...) doit impérativement prévenir son entraîneur.

Pour les babys : merci de prendre les dispositions nécessaire pour un bon déroulement de l'entraînement (ex : pipi, avant le début de la séance).

COMPETITIONS :

Toute compétition engage des frais d'inscription par le club. La gymnaste doit informer son entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence à une compétition, car son absence peut entraîner une disqualification de l'équipe dont elle fait partie. La gymnaste qui n'aura pas prévenue en temps et en heure devra payer l'amende.

LES VESTIAIRES :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'oubli dans les vestiaires.

Nous rappelons que les vestiaires sont réservés aux gymnastes, les parents non pas l'autorisation d'y rentrer.

EN CAS D'ACCIDENT :

Les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les urgences, les parents ou tuteur légal.

AUTRES :

Les parents ne doivent pas laisser les enfants au gymnase sans s'assurer de la présence de leur entraîneur. Dans le cas contraire la responsabilité du club ne sera pas engagée.

Le club se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription d'une ancienne gymnaste ou entraîneur pour non respect du règlement.

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés, ainsi que des entraîneurs en FORMATION.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants aux heures prévues, (les entraîneurs ne sont pas tenus d'attendre l'arrivée des parents).

Il est interdit de porter des bijoux à l'entraînement et en compétition.

Les gymnastes qui n'auront pas remis les documents obligatoires à la date prévue n'auront pas l'autorisation de faire de la gymnastique.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du titulaire légal (suivi de la mention « lu et approuvé »)

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2022/2023

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL.....VILLE.....

DATE DE NAISSANCE :

NOM DES PARENTS OU DU TUTEUR LEGAL :

TEL PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

(merci de bien vouloir envoyer l'adresse mail par sms au 0666688501 secrétaire du club en indiquant le nom et prénom de l'enfant pour éviter toutes erreurs d'adresse mail merci)

PROFESSION DES PARENTS : MERE..... PÈRE.....

A DEJA FAIT DE LA GYMNASTIQUE :OUI.....NON.....

SI OUI : DANS QUEL CLUB.....

COMBIEN DE TEMPS.....

Votre enfant participe aux compétitions le justaucorps du club est obligatoire.

De plus, vous vous engagez à présenter votre enfant à la compétition, en cas d'absence votre enfant devra obligatoirement présenter un certificat médical avant la compétition, sinon sans justificatif valable l'amende sera payée par les parents.

En cas d'urgence, préciser le nom de la personne à joindre en priorité, ainsi que le numéro de téléphone.....

Si votre enfant a un problème de santé, traitement ou autres il est indispensable de prévenir les entraîneurs afin de gérer au mieux la situation.

Signature des Parents ou Tuteur Légal

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)représentant(e) Légal(e), de l'enfant..... né(e) le.....

Portable.....

autorise/ n'autorise (*) pas le club à prendre toutes les dispositions nécessaire en cas d'accident survenu à mon enfant....., pendant les entraînements ou lors des déplacements en compétition.

N° de Sécurité Sociale

.....

autorise/ n'autorise pas (*) mon enfant à quitter seul la salle d'entraînement.

(*) Rayer la mention inutile

Fait à

le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE PHOTOS

Je soussigné Mr, Mme..... autorise/n'autorise pas l'Avenir de

Paron section gymnastique à prendre des photos de mon enfant

.....

et à les mettre sur le site internet du club et les différents canaux de diffusions.

Lu et approuvé

Date :

Signature des parents

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SANGUIN CHEZ UN SPORTIF MINEUR

CLUB : AVENIR DE PARON

Année sportive : 2022-2023

Je, soussigné(e)
nom et prénom

Autorise des prélèvements sanguins par des préleveurs agréés dans le cadre de contrôles anti-dopage sur :

....., né(e) le/...../.....
nom et prénom

dont j'ai la responsabilité en tant que

A....., le

Signature

RAPPEL :

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, de pôle de haut niveau ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.